

## **Demande d'attestation**

### **Départ en retraite anticipée pour carrière longue**

Vous pouvez obtenir la retraite anticipée pour longue carrière si :

► **Vous réunissez les conditions de :**

- Durée d'assurance minimale en début de carrière,
- Et de durée d'assurance cotisée minimale, tous régimes de base confondus, sur l'ensemble de votre carrière.

Ces conditions de durée d'assurance varient selon :

- Votre année de naissance,
- L'âge auquel vous avez commencé à travailler,
- L'âge auquel vous envisagez de partir à la retraite.

**Ce formulaire vous permet de demander une attestation de retraite anticipée pour carrière longue. Complétez votre demande d'attestation pour les rubriques suivantes :**

► **Vos enfants et ceux que vous avez élevés (page 1 de la demande d'attestation)**

- Le montant de votre retraite peut être majoré si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans et avant leur 16e anniversaire.
- Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés.

► **Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente (page 2 de la demande d'attestation)**

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez eu à votre charge, de façon permanente, un ou plusieurs adultes atteints d'une incapacité d'au moins 80 % ou d'un handicap équivalent.

► **Si vous avez exercé une activité professionnelle ayant entraîné l'ouverture d'un compte professionnel de prévention (page 2 de la demande d'attestation)**

Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser des points acquis et figurant sur votre compte professionnel de prévention pour bénéficier d'une majoration de trimestres d'assurance pour la retraite.

► **Si vous avez effectué ou déposé une demande de rachat d'années d'études supérieures ou d'années incomplètes (page 2 de la demande d'attestation)**

Ces trimestres de rachat ne sont pas pris en compte pour l'étude des conditions d'ouverture du droit à une retraite anticipée. Ainsi, afin d'étudier vos droits à retraite anticipée, il nous est nécessaire de savoir si vous avez effectué ou déposé une demande de rachat de trimestres au titre d'années d'étude supérieures ou d'années incomplètes dans un régime autre que le régime général.

► **Sont exclues les MDAE, les bonifications de services et les trimestres de maladie et chômage sous certaines conditions\***

\* Maximum 4 trimestres maladie et 4T trimestres chômage dans la carrière)



CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE • Service Retraite

Angle des Bds Colmay et Thélot • BP 4220 • 97500 Saint-Pierre et Miquelon  
☎ : 0508 41 15 70 • ✉ : retraites@secuspm.com • [www.secuspm.com](http://www.secuspm.com)



### 1. Votre identité

Votre n° de sécurité sociale

Madame  Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu; ex. : nom du ou de la conjointe) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom usuel) :

Votre date de naissance  Votre nationalité :

Commune de naissance :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département de naissance :

Pays de naissance :

### 2. Vos coordonnées

Votre adresse :  BP :

Complément d'adresse (bât., esc. étage, lieu-dit) :

Code postal :

Commune :

Pays :

Votre adresse mail :

Votre téléphone :

### 3. Vos enfants

nombre d'enfants que vous avez eu ou élevés :

Avez-vous eu à votre charge un ou plusieurs enfant(s) handicapé(s) ?

Si oui, précisez combien :

### 4. Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente

Avez-vous eu à votre charge permanente un ou plusieurs adultes handicapés ? Oui  Non

Si oui, précisez combien :

Et indiquez la période de prise en charge du  au

### 5. Avez-vous un «compte professionnel de prévention» ? Oui Non



## Demande d'attestation

### Départ en retraite anticipée pour carrière longue

#### 6. Quelle est votre situation actuelle ?

En activité : indiquez le nom et l'adresse de votre employeur

Autre : Précisez votre situation (Chômage, maladie, invalidité, etc.)

#### 7. Avez-vous été affilié à un autre régime ? Oui Non

Si oui, indiquez dans quel(s) régime(s) :

#### 8. Avez-vous effectué ou déposé une demande de rachat d'années d'études supérieures ou d'années incomplètes dans un autre régime que le régime général ? Oui Non

Si oui, indiquez dans quel(s) régime(s) :

#### 9. Êtes-vous en possession de votre relevé de carrière ? Oui Non

Si oui, êtes-vous d'accord avec les informations qui y figurent ?

Oui  Non

#### Si non:

Vous recevrez un relevé de carrière accompagné d'un questionnaire, ainsi que les coordonnées du service chargé de votre régularisation de carrière.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation
- à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude des déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à

Le

Votre signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.



CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE • Service Retraite

Angle des Bds Colmay et Thélot • BP 4220 • 97500 Saint-Pierre et Miquelon  
☎: 0508 41 15 70 • ✉retraites@secuspm.com • [www.secuspm.com](http://www.secuspm.com)